



Refus de faire un test de paternité

Par **zozopet**, le **25/08/2011** à **14:10**

Est-ce qu'on peut refuser un test de paternité? L'enfant a 2 ans et demi, est-ce qu'il est possible d'imposer cela aujourd'hui?

Par **Domil**, le **25/08/2011** à **16:31**

En France, faire un test de paternité sans l'autorisation d'un juge est un délit, donc non seulement, on peut refuser, mais on a l'obligation de refuser

Par **zozopet**, le **25/08/2011** à **16:45**

Et si elle passe par un juge?

Par **Domil**, le **25/08/2011** à **17:07**

Alors ça sera dans une procédure d'établissement ou de contestation de filiation. Le juge l'ordonnera et si le père refuse (c'est son droit), il ne peut considérer ça comme un aveu mais

- si elle apporte d'autres éléments, la paternité sera établie
- si elle n'apporte rien de probant, le simple fait de refuser met un doute sur la paternité, et le juge, sans décider de la filiation, établira le versement d'une pension alimentaire (le père devra payer, sans avoir aucun droit sur l'enfant, pas même de le voir)